

GESTION D'UNE EXPOSITION À UN ANIMAL EN PRÉVENTION DE LA RAGE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

➤ NETTOYER LA PLAIE/SITE EXPOSÉ

- Laver la plaie avec de l'eau et du savon pendant 10 min-15 min ou irrigation avec du salin
- Appliquer un agent virucide (gluconate de chlorhexidine 2 %, Povidone iodée 10 %, iode en teinture ou en solution aqueuse, éthanol 70 % selon Référence CDC et PIQ)
- Dans le cas d'un contact de la salive de l'animal avec l'œil, la bouche ou le nez : Rincer à grande eau sans savon pendant plusieurs minutes

➤ ÉVALUER S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION À RISQUE DE RAGE

Si OUI



ADMINISTRER PPE CONTRE LA RAGE (RIG +VACCIN) (indications au verso)

PPE contre la rage indiquée jusqu'à 1 an après exposition si consultation tardive (rarement après)

ADMINISTRER LES IMMUNOGLOBULINES CONTRE LA RAGE (RIG)

**Les RIG sont indiquées lorsque le vaccin contre la rage l'est, sauf : Si vaccin contre la rage reçu \geq 8 jours OU si vaccination antérieure complète chez une personne immunocompétent(e).*

Techniques d'administration - Administration des produits immunisants PIQ

- Dose : 20 UI/Kg (Pas de dose minimale ou de dose maximale)
- **Aucun âge minimal. Aucune contre-indication** en post-exposition
- **Administrer dans et au pourtour de la ou des plaie(s) la plus grande quantité possible**
- Administrer en IM, seulement l'excédent ne pouvant être contenu dans la ou les plaies
- **Si plusieurs plaies, administrer dans chacune d'elles.** Si la quantité est insuffisante pour l'ensemble des plaies, diluer jusqu'à 2 ou 3 fois dans une solution aqueuse de dextrose à 5 %
- Administrer au site de la plaie même si la plaie est fermée ou guérie

ET

ADMINISTRER LE VACCIN CONTRE LA RAGE

PIQ. Vaccin contre la rage

- **Aucun âge minimal. Aucune contre-indication en post-exposition**
- **Administrer en IM** (jamais dans la plaie)
- **S'il y a administration concomitante de RIG** : utiliser un membre différent pour le vaccin.
- **Si administration de vaccin supplémentaire** (ex : tétanos): garder 2,5 cm de tout autre site d'injection (différencier l'origine des réactions locales et éviter l'interférence immunitaire)
- **Vaccination complète : 4 doses** (Jours 0-3-7-14) **OU 5 doses si immunosuppression** (Jours 0-3-7-14-28)
- **Si vaccination antérieure complète** (3 doses en préexposition ID ou IM ou 4 ou 5 doses en postexposition) : Exposition dans délai < 3 mois : Aucune PPE
Exposition dans délai \geq 3 mois : 2 doses (Jours 0 et 3) + RIG si immunosupprimé(e)

ET

RÉFÉRER AU CLSC POUR LA POURSUITE VACCINALE CONTRE LA RAGE

Compléter votre prescription par le formulaire interactif « VACCINATION CONTRE LA RAGE EN POSTEXPOSITION - FORMULAIRE DE RECOMMANDATION ». Transmettre par Courriel ou Fax au CLSC.

Remettre le feuillet d'information au patient qui l'avise de contacter le CLSC si non rejoint en 48h pour fixer un rendez-vous.

DANS TOUS LES CAS : VÉRIFIER SI PROPHYLAXIE ANTI-TÉTANIQUE (TIG) ET VACCIN CONTRE LE TÉTANOS SONT À ADMINISTRER SELON ÂGE ET ATCD DE VACCINATION

La PPE contre le tétanos doit être donnée le plus tôt possible, de préférence dans les 3 jours mais offrir même si ce délai est dépassé car l'incubation du tétanos peut être jusqu'à 3 semaines (rarement plus).

- Des plaies causées par l'exposition à un animal sont des types de plaies à risque élevé de tétanos (plaies contaminées avec de la salive animale ou plaie pénétrante).
- Se référer à [Aide à la décision pour prophylaxie anti-tétanique](#) : Pour vérifier si une dose de TIG ou vaccin requises selon ATCD de vaccination et PIQ Vaccins contre le tétanos. Pour la vaccination contre le tétanos des enfants de moins de 7 ans, référer au CLSC si DcaT non disponible.



Tous les mammifères sont des vecteurs possibles de rage, à degrés divers.

Indications de PPE (rage et tétanos) : [Endos de la présente fiche](#), [Aide à la décision pour prophylaxie Rage](#) ou [Algorithme d'aide à la décision \(PIQ\) + Aide à la décision pour prophylaxie anti-tétanique](#)

EXPOSITION À RISQUE DE RAGE

2 critères essentiels

1. Exposition significative

- Morsure ou
- Griffure ou éraflure ou
- Contact direct de la salive ou LCR/tissu nerveux de l'animal avec une muqueuse ou une plaie fraîche (lésion ayant suinté ou saigné \leq 24 h)

2. Animal à risque de rage

- Animaux sauvages incluant les chauve-souris : considérer à risque de rage en tout temps et dans toute région.
- Animaux domestiques ou rongeurs ou lagomorphes (sauvages, domestiques ou en captivité) : **considérer à risque de rage SI le comportement est retenu suspect de rage en région non endémique.**

COMPORTEMENT SUSPECT DE RAGE

Ex. : Modification dans le comportement habituel ou comportement inattendu selon l'espèce. Symptômes neurologiques (tremblements, paralysie des pattes arrières, démarche chancelante, difficulté à avaler, difficulté à voler pour la chauve-souris, etc.).

Attention : Exposition à une chauve-souris

- Tout contact avec ou sans lésion apparente, même un frôlement doit être retenu.
- Si le contact ne peut être exclu (ex : à cause de l'âge, état mental, état d'intoxication, état neurologique), discuter avec la DSPublique au besoin.
- Si un animal domestique a été exposé à une chauve-souris (ou autre animal suspect de rage) : Rejoindre rapidement son médecin vétérinaire.

POUR UN AVIS/ÉVALUATION

EXPOSITION SIGNIFICATIVE ET/OU NIVEAU DE RISQUE DE RAGE CHEZ L'ANIMAL

Rejoindre : [DSPublique Chaudière-Appalaches](#)

418 389-1510 pendant les heures ouvrables

418 389-1517 en dehors des heures ouvrables

OU

NIVEAU DE RISQUE DE RAGE CHEZ L'ANIMAL

ANIMAUX DOMESTIQUES : [MAPAQ](#)

1 844 ANIMAUX en semaine de 8h30 à 16h30

ANIMAUX SAUVAGES, RONGEURS OU LAGOMORPHES :

[MELCCFP](#) (Ministère de la faune)

1 877-346-6763 en semaine de 8h30 à 16h30

SUITE : PPE SUITE À UNE EXPOSITION SIGNIFICATIVE À UN ANIMAL EN PRÉVENTION DE LA RAGE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES*

*Le tableau présente la conduite pour une situation impliquant un animal d'une région à faible risque de rage comme Chaudière-Appalaches. Voir [Liste des municipalités et les cartes des régions endémiques de rage au Québec](#). Consulter la DSPublique si l'animal a séjourné dans une autre région au cours des 6 mois précédents.

	Comportement/État de santé/Histoire d'exposition ²		Propriétaire rejoignable ³		Animal disponible		REJOINDRE	PROPHYLAXIE POST-EXPOSITION CONTRE LA RAGE (PPE) À débiter et poursuivre selon le cas ^{4,5}
	NORMAL	SUSPECT DE RAGE	Oui	Non	Oui	Non		
MAMMIFÈRE DOMESTIQUE  Animal de compagnie : chien, chat, furet Animal d'élevage : ex. : âne, bovin, mouton, chèvre, cheval, porc Animal domestique exotique : ex. : lama, alpaga, zébu, yak	X		X		X		Par prudence : Recommander au patient d'être attentif X 10 jours à l'état de santé de l'animal et de rejoindre le MAPAQ au besoin. Dans le doute, déclarer au MAPAQ : Formulaire à utiliser .	Aucune PPE La PPE sera indiquée si le MAPAQ a été interpellé et relève un risque de rage.
	X			X	X		S'assurer de bien qualifier le niveau de risque. Au besoin, rejoindre le MAPAQ ou la DSPublique.	Aucune PPE
		X	X		X		Rejoindre MAPAQ ou DSPublique pour valider la suspicion de rage et, si l'animal est disponible, la possibilité d'analyser l'animal.	Administrer PPE si suspicion de rage retenue et référer au CLSC pour poursuite vaccinale Débiter PPE même si analyse de l'animal (car le délai optimal pour PPE doit être ≤ 24 heures après une exposition à la tête ou au cou et à d'autres sites, délai ≤ 48 h. Résultats non disponibles dans ces délais).
		X		X	X		Rejoindre MAPAQ ou DSPublique pour valider la suspicion de rage.	
RONGEUR OU LAGOMORPHE  Gros rongeur : ex. : marmotte, castor, porc-épic. Petit rongeur : ex. souris, rat, écureuil, tamia, campagnol, rat musqué, etc Lagomorphe : lièvre, lapin (sauvage, domestique ou en captivité)	X		Animal disponible ou non disponible					Aucune PPE - Prévalence de rage extrêmement faible Analyse non requise - région à faible risque de rage
		X	Animal disponible ou non disponible				Rejoindre MELCCFP ou DSPublique pour valider la suspicion de rage et, si l'animal est disponible, la possibilité d'analyser l'animal.	Administrer PPE si suspicion de rage retenue* et référer au CLSC pour poursuite vaccinale Même si analyse de l'animal : Débiter PPE stat lors d'une « Exposition à la tête ou au cou » (le délai optimal pour débiter PPE étant de ≤ 48h. Résultats non disponibles dans ce délai). * Attendez les résultats d'analyse, si exposition à « Autres sites que tête ou cou » à condition que la PPE soit offerte en ≤ 72h de l'exposition.
MAMMIFÈRE SAUVAGE  Chauve-souris** → Animal carnivore : raton laveur, mouffette, renard, loup, coyote, martre, pékan, hermine, belette, vison, carcajou, loutre, cougar, lynx, ours, opossum Ruminant sauvage : cerf, orignal, caribou, wapiti, bœuf musqué. Animaux sauvages exotiques gardés en captivité (ex. : jardin zoologique, centre de réhabilitation)	X		Animal disponible				Rejoindre DSPublique pour évaluer la possibilité d'analyser l'animal. ³	Administrer PPE sauf Exception et référer au CLSC pour poursuite vaccinale Même si analyse de l'animal : Débiter PPE stat lors d'une exposition à la tête ou au cou (le délai optimal étant ≤ 48h pour débiter PPE. Résultats d'analyse non disponibles dans ce délai). Exception : Lors d'expositions d'autres sites que tête ou cou : Attendez les résultats d'analyse avant PPE
		X	Animal disponible				Rejoindre DSPublique pour évaluer la possibilité d'analyser l'animal. ³	Administrer PPE et référer au CLSC pour poursuite vaccinale Même si analyse de l'animal : Débiter PPE stat (le délai optimal pour débiter PPE étant le plus court possible après exposition à la tête ou au cou et étant de ≤ 48 h pour exposition à d'autres sites. Résultats d'analyse non disponibles dans ces délais).
	NORMAL ou ANORMAL				Animal non disponible			Administrer PPE et référer au CLSC pour poursuite vaccinale Le risque de rage ne pourra être écarté.

¹ L'exposition significative est définie au recto. Pour avis sur le risque associé au type d'exposition : Rejoindre la DSPublique (418-389-1510 ou 418 389-1517).

² Dans le doute du niveau de risque de rage chez l'animal : Rejoindre DSPublique ou MAPAQ ou MELCCFP. Voir l'encadré « Pour Avis/Évaluation » au Recto.

³ Identification possible du propriétaire de l'animal ou de la personne qui peut observer à distance l'animal errant ou qui peut récupérer la carcasse. Aviser de ne pas tuer l'animal s'il est vivant ou si l'animal est mort de le conserver au froid (ex : réfrigérateur).

⁴ Dans les cas d'analyse de l'animal (tissu cérébral), considérer au moins 3 jours ouvrables et souvent plus avant l'obtention des résultats, ce qui dépasse en général les délais optimaux pour débiter la PPE. La DSPublique fait le suivi des résultats et avise le CLSC de cesser la PPE si les résultats sont négatifs.

⁵ Pour assurer l'efficacité de la PPE, la poursuite vaccinale est nécessaire. Référer au CLSC par FORMULAIRE INTERACTIF « VACCINATION CONTRE LA RAGE EN POSTEXPOSITION FORMULAIRE DE RECOMMANDATION » par courriel ou FAX selon le CLSC de résidence.

*Vérifier dans tous les cas la nécessité de PPE contre le tétanos.